

# **GESTION DES MANDATS ET DROITS UTILISATEURS DANS LA DECLARATION PAYMENT :**

Guide pour les entités déclarantes

Version mai 2022

## TABLE DES MATIÈRES

I.	Responsabilités et mandats .....	3
II.	Délégation via MAHIS ou via DB2P .....	3
III.	Vérification des mandats via batch ou en ligne .....	3
IV.	Délégation via le système de gestion des mandats MAHIS .....	4
V.	Délégation via le système de gestion des mandats DB2P .....	4
1.	Gestion des mandats et autorisations db2p pour la déclaration Payment.....	4
2.	Utilisation des mandats db2p dans le cadre de la déclaration Payment .....	6
3.	Exemples d'utilisation des mandats db2p dans le cadre de la déclaration Payment.....	8

## I. Responsabilités et mandats

Les déclarations des paiements du deuxième pilier relèvent de la responsabilité de l'organisme de paiement. Il s'agit de l'institution de pension, ou le cas échéant de l'organisateur débiteur, de l'employeur public débiteur, de l'entreprise débitrice, etc.

L'instance responsable des déclarations des paiements du deuxième pilier peut toujours choisir de faire faire (une partie de) ces déclarations par un tiers. Les déclarations db2p peuvent donc être (complètement ou partiellement) sous-traitées ou déléguées à un prestataire de services. Ce prestataire de services est alors mandaté pour introduire les déclarations au nom de l'instance délégante soumise à l'obligation de déclaration. Ainsi, l'organisme de paiement A peut par exemple déléguer les déclarations *Payment* au prestataire de services B. Le prestataire de services B introduit alors ces déclarations au nom de l'organisme de paiement A.

## II. Délégation via MAHIS ou via DB2P

La délégation des déclarations *Payment* à un prestataire de services s'effectue soit via le système de gestion des mandats db2p, soit via le système de gestion des mandats MAHIS du portail de la sécurité social, en fonction de la qualité de l'organisme de paiement (Registrant) au nom duquel la déclaration est introduite :

- la délégation s'effectue via le système de gestion des mandats db2p si l'organisme de paiement agit en tant que « Professional » ;
- la délégation s'effectue via le système de gestion des mandats MAHIS si l'organisme de paiement agit en tant que « Enterprise ».

## III. Vérification des mandats via batch ou en ligne

La vérification des mandats db2p ou MAHIS s'effectue donc en fonction de la qualité de l'organisme de paiement (Registrant) au nom duquel la déclaration est introduite.

(1) Pour les déclarations via batch, la vérification s'effectue sur base de l'attribut *qualityEnterprise* du champ *Registrant* dans *AdministrativeData* :

- Si *qualityEnterprise* vaut no ou bien n'est pas communiqué, alors les mandats db2p sont vérifiés.
- Si *qualityEnterprise* vaut yes, alors les mandats 'MAHIS' sont vérifiés

L'attribut *qualityEnterprise* doit obligatoirement être communiqué si le *Registrant* n'est ni une institution de pension reconnue par la FSMA, ni un employeur public.

Le champ *qualityEnterprise* n'est toutefois pas d'application pour les paiements qui sont déclarés à db2p pour une institution de pension reconnue par la FSMA. Par conséquent, seuls les mandats db2p seront toujours vérifiés pour ces derniers.

(2) Pour les déclarations via l'outil en ligne, la vérification s'effectue sur base de la qualité utilisée par le déclarant pour se connecter au Portail de la Sécurité Social :

- si le déclarant se connecte en tant que 'Fonctionnaires et autres professionnels -> Acteurs pensions légale et complémentaire', alors les mandats db2p sont vérifiés ;
- si le déclarant se connecte en tant que 'Entreprise', alors les mandats 'MAHIS' sont vérifiés.

Cette distinction signifie que les paiements liés à ces deux qualités doivent strictement être séparés (ils ne peuvent se retrouver dans le même fichier XML via batch et ne peuvent être déclarés via la même session sur l'outil en ligne).

#### IV. Délégation via le système de gestion des mandats MAHIS

La délégation des organismes de paiement à des prestataires de services, dans le cadre d'engagements individuels de pension mis en place par une société ou un employeur au profit d'un travailleur salarié ou d'un dirigeant d'entreprise indépendant et qui sont financés en interne, se fait via le système de gestion des mandats 'MAHIS' du portail de la sécurité social. Pour plus d'information concernant les mandats 'MAHIS', veuillez consulter le [site web du Portail de la sécurité social](#).

#### V. Délégation via le système de gestion des mandats DB2P

La délégation des organismes de paiement à des prestataires de services, dans le cadre de régimes de pension complémentaire externalisés (gérés par un assureur ou un fonds de pension) ou de régimes de pension complémentaire mis en place par un employeur public et qui sont encore gérés en interne, se fait par l'intermédiaire du système de mandats existant dans db2p, via la déclaration *SetDelegation*. L'entité mandatée ne peut entrer les déclarations au nom de l'entité délégante qu'une fois que la déclaration du mandat a été communiquée à Sigedis. La déclaration *SetDelegation* règle donc la relation (délégation) entre deux entités. Une entité peut uniquement déléguer les déclarations pour lesquelles elle est elle-même soumise à l'obligation de déclaration. L'entité mandatée ne peut pas sous-traiter à son tour à un tiers les déclarations pour lesquelles elle a reçu un mandat. Les mandats sont déclarés par domaine (LPC, Autres LPC-LPLCS, LPCI-INAMI-LPCIPP et LPC IND).

##### 1. Gestion des mandats et autorisations db2p pour la déclaration Payment

Aucune déclaration de type *SetDelegation*, *SetUserGroup* et *SetAuthorization* distincte n'a été ajoutée dans la version des instructions de déclaration PAYMENT, ni dans le schéma XSD afférent (qui englobent tous les deux tous les domaines). Les mandats et autorisation qui sont disponibles dans les domaines LPC, Autres LPC-LPLCS, LPCI-INAMI-LPCIPP et LPC IND s'appliquent aussi aux déclarations des paiements du deuxième pilier.

Pour rappel, l'entité responsable des déclarations à db2p peut déléguer tout ou partie de ses droits (déclaration/consultation) à une ou plusieurs autres entités via la déclaration *SetDelegation*.

La déclaration *SetDelegation* répond à plusieurs principes :

- 1) La déclaration *SetDelegation* est toujours effectuée par l'entité délégante (*Delegator*). Il n'y a donc pas de mandat possible pour la déclaration *SetDelegation*.
- 2) Un mandat peut uniquement être accordé pour les déclarations que le délégant peut/doit lui-même effectuer (*Delegator = Registrant*).
- 3) Il n'y a pas de correction/annulation possible des déclarations *SetDelegation*. Une nouvelle déclaration pour un même couple *Delegator\_Delegate* remplace la déclaration précédente.
- 4) Les *SetDelegation* sont déclarés par domaine de déclaration existant (LPC/Autres LPC ; LPCI ; LPC IND) soit via batch par l'utilisateur technique, soit via l'application en ligne par l'utilisateur physique qui dispose de la qualité « Gestionnaire DB2P ».

Une entité peut également limiter les opérations possibles via l'outil en ligne d'un ou plusieurs de ses utilisateurs physiques. Pour cela, l'entité peut créer des groupes d'utilisateurs (*SetUserGroup*) et limiter les opérations possibles de ces groupes (*SetAuthorization*).

Les déclarations *SetUserGroup* et *SetAuthorization* répondent à plusieurs principes :

- 1) Les déclarations *SetUserGroup* et *SetAuthorization* sont toujours effectuées par l'entité délégante (*Delegator*). Ils ne peuvent faire l'objet d'un mandat. Les déclarations *SetUserGroup* et *SetAuthorization* ne peuvent pas non plus faire l'objet d'une limitation. Un utilisateur physique qui dispose de la qualité « Gestionnaire DB2P » disposera donc toujours des droits liés à ces déclarations (même si ses droits sont limités pour toutes les autres déclarations).
- 2) Il n'y a pas de correction/annulation possible des déclarations *SetUserGroup* et *SetAuthorization*. Une nouvelle déclaration remplace la déclaration précédente et permet de communiquer la dernière situation applicable.
- 3) Seuls les droits d'un utilisateur physique (via l'outil en ligne) peuvent être limités, l'utilisateur technique (via batch) dispose toujours de l'ensemble des droits.
- 4) Par défaut, un utilisateur qui n'est pas dans un groupe peut effectuer toutes les opérations possibles pour l'entité (déclarations, corrections, annulations, consultations).
- 5) Un groupe qui est créé mais pour lequel aucun droit spécifique n'est attribué, ne dispose d'aucun droit par défaut.
- 6) Les *SetUserGroup* et *SetAuthorization* sont déclarés par domaine de déclaration existant (LPC/Autres LPC ; LPCI ; LPC IND) soit via batch par l'utilisateur technique, soit via l'application en ligne par l'utilisateur physique qui dispose de la qualité « Gestionnaire DB2P ».

## 2. Utilisation des mandats db2p dans le cadre de la déclaration Payment

Les mandats qui existent déjà et qui sont encore valables (qui confèrent au moins au prestataire de services des droits en ce qui concerne les déclarations des paiements [PaymentModel] ou des droits pour toutes les déclarations desquelles le mandataire est responsable [AllModel]) s'appliquent automatiquement à la déclaration Payment à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (compte tenu des règles de délégation fixées).

Une institution mandatée (Delegate ou Sender) qui dispose d'un mandat dans un domaine (LPC, Autres LPC-LPLCS, LPCI-INAMI-LPCIPP ou LPC IND) avec [PaymentModel] ou [AllModel], peut donc à partir du 01/01/2023 :

- Saisir, corriger, annuler et consulter toutes les déclarations (y compris les paiements pour lesquels le lien avec la constitution n'est pas obligatoire [comme par exemple les rentes en cours (avec une référence PK) ou certains paiements de la période transitoire]) (au nom) du Delegator ou du Registrant (dans le domaine concerné), pour autant que les règles de délégation ne prévoient aucune restriction (et donc prévoient que Declaration vaut All et Consultation vaut All).
- Saisir, corriger, annuler et consulter uniquement ses propres déclarations (y compris les paiements non liés à un régime dans un des domaines db2p, comme les rentes en cours du PK ou certains paiements durant la période transitoire) (au nom) du Delegator ou du Registrant (dans le domaine concerné), si les règles de délégation prévoient que Declaration vaut Own et Consultation vaut Own.
- Saisir, corriger, annuler et consulter uniquement des déclarations spécifiques (et donc pas les paiements pour lesquels le lien avec la constitution n'est pas obligatoire [comme par exemple les rentes en cours (avec une référence PK) ou certains paiements de la période transitoire]) (au nom) du Delegator ou du Registrant (dans le domaine concerné), si les règles de délégation limitent les droits de déclaration et consultation à un ou plusieurs régimes spécifiques.

L'instance déclarante peut limiter les actions que peuvent effectuer un ou plusieurs de ses utilisateurs physiques (qui introduisent des déclarations en ligne ou les consultent). L'instance déclarante peut créer des groupes d'utilisateurs et accorder certaines autorisations à ces groupes (droits des utilisateurs). La gestion des droits des utilisateurs se fait par l'intermédiaire du système d'autorisation existant dans db2p, à savoir les déclarations SetUserGroup et SetAuthorization.

Aucune déclaration de type SetUserGroup et SetAuthorization distincte n'a été ajoutée dans la version des instructions de déclaration PAYMENT, ni dans le schéma XSD afférent (qui englobent tous les deux tous les domaines). Les autorisations (déclarations SetUserGroup et SetAuthorization) qui sont disponibles dans les versions LPC, Autres LPC-LPLCS, LPCI-INAMI-LPCIPP et LPC IND s'appliquent aussi aux déclarations des paiements du deuxième pilier.

Les autorisations qui existent déjà (et qui sont encore valables) (qui confèrent au moins aux groupes d'utilisateurs des droits en ce qui concerne les déclarations des paiements [PaymentModel] ou des droits pour toutes les déclarations [AllModel]) s'appliquent automatiquement à la déclaration Payment à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (compte tenu des règles d'autorisation fixées).

Un groupe d'utilisateur qui dispose d'autorisations au sein d'un domaine (LPC, Autres LPC-LPLCS, LPCI-INAMI-LPCIPP ou LPC IND) avec [PaymentModel] ou [AllModel], peut donc à partir du 01/01/2023 (via l'outil en ligne) :

- Saisir, corriger, annuler et consulter toutes les déclarations (y compris les paiements pour lesquels le lien avec la constitution n'est pas obligatoire [comme par exemple les rentes en cours (avec une référence PK) ou certains paiements de la période transitoire]) qui sont liés à l'institution (dans le domaine concerné), pour autant que les règles d'autorisations ne prévoient aucune restriction (et donc prévoient que Déclaration vaut Allow et Consultation vaut Allow).
- Saisir, corriger, annuler et consulter uniquement des déclarations spécifiques (et donc pas les paiements pour lesquels le lien avec la constitution n'est pas obligatoire [comme par exemple les rentes en cours (avec une référence PK) ou certains paiements de la période transitoire]) qui sont liés à l'institution (dans le domaine concerné), si les règles d'autorisations limitent les droits de déclaration et consultation à un ou plusieurs régimes spécifiques.

### 3. Exemples d'utilisation des mandats db2p dans le cadre de la déclaration Payment

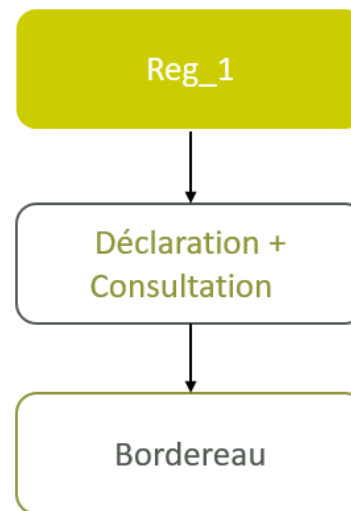
#### Exemple 1 : Pas de mandat

##### Situation :

- Pas de mandat : Sender = Registrant [Reg\_1]
- 1 seul numéro INAMI
- [Reg\_1] dispose de tous les droits de déclaration et consultation
- [Reg\_1] effectue les versements SOL/AMI au SFPD

##### Impacts à partir du 01/01/2023 :

- [Reg\_1] disposera de tous les droits pour *Payment*
- 1 bordereau de paiement pour [Reg\_1]



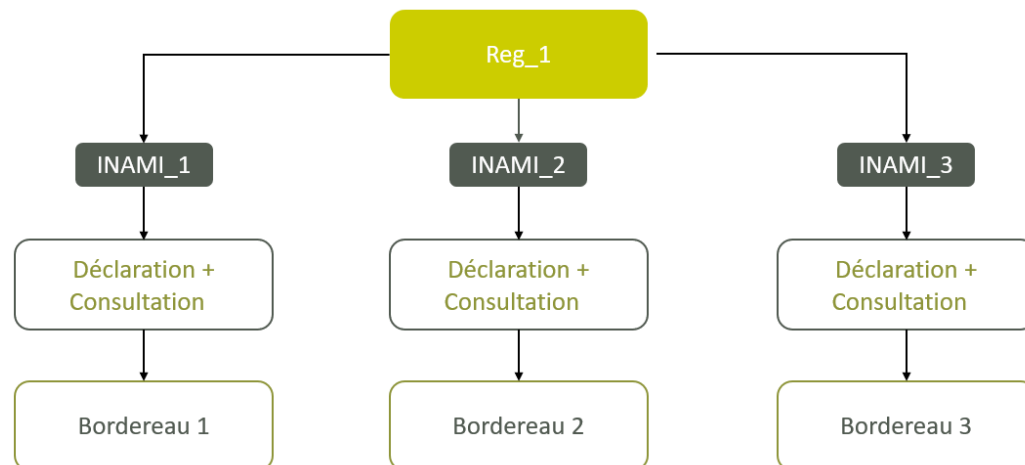
#### Exemple 1.1 : Pas de mandat (mais plusieurs n° INAMI)

##### Situation :

- Pas de mandat : Sender = Registrant [Reg\_1]
- [Reg\_1] dispose de 3 numéros INAMI
- [Reg\_1] dispose de tous les droits de déclaration et consultation
- [Reg\_1] effectue les versements SOL/AMI au SFPD

##### Impacts à partir du 01/01/2023 :

- [Reg\_1] disposera de tous les droits pour *Payment*
- 3 bordereaux de paiement (1 par INAMI) pour [Reg\_1]





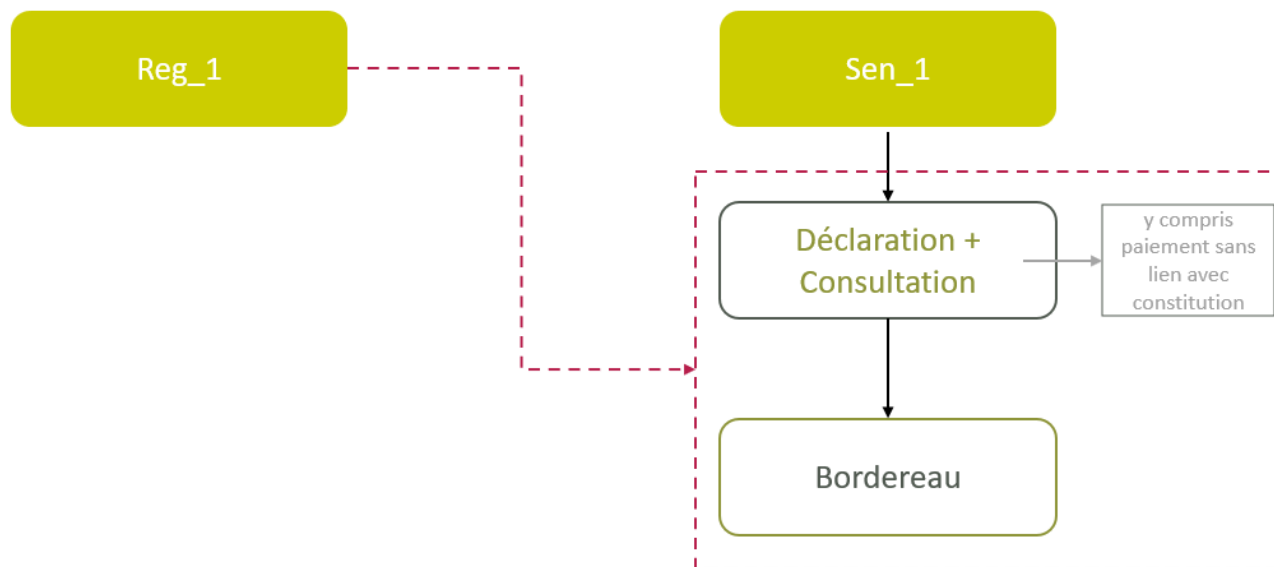
## Exemple 2 : Mandat AllModel – All Declaration/Consultation – 1 déclarant

### Situation :

- Registrant = [Reg\_1] avec 1 numéro INAMI
- Sender = [Sen\_1] avec mandat *AllModel* (dans tous les domaines)
- [Sen\_1] dispose de tous les droits de déclarations et consultations (*All*) pour tous les régimes de [Reg\_1]
- Pas de déclarations faites par [Reg\_1]
- [Reg\_1] effectue les versements SOL/AMI au SFPD

### Impacts à partir du 01/01/2023 :

- [Sen\_1] et [Reg\_1] disposeront de tous les droits pour *Payment*
- [Sen\_1] pourra déclarer/consulter tous les paiements liés à une constitution de pension gérée par [Reg\_1]
- [Sen\_1] pourra déclarer/consulter les paiements sans lien avec une constitution (par ex. rentes en cours PK) pour [Reg\_1]
- 1 bordereau de paiement pour [Sen\_1] consultable par [Reg\_1]



### Exemple 3 : Mandat AllModel – All Declaration/Consultation – 2 déclarants

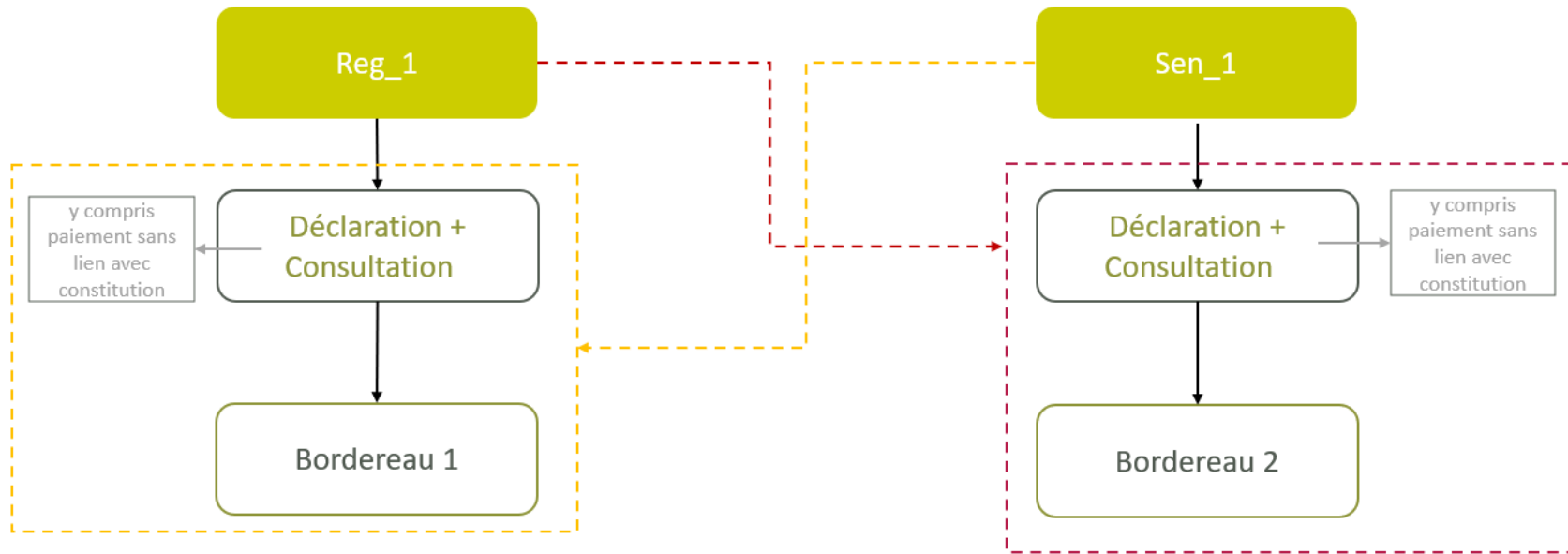
#### Situation :

- Registrant = [Reg\_1] avec 1 numéro INAMI
- Sender = [Sen\_1] avec mandat *AllModel* (dans tous les domaines)
- [Sen\_1] dispose de tous les droits pour les déclarations et consultations (*All*) pour tous les régimes de [Reg\_1]
- [Reg\_1] fait également des déclarations pour tous ses régimes
- [Reg\_1] effectue les versements SOL/AMI au SFPD

#### Impacts à partir du 01/01/2023 :

- [Sen\_1] et [Reg\_1] disposeront de tous les droits pour *Payment*
- [Sen\_1] pourra déclarer/consulter tous les paiements liés à une constitution de pension gérée par [Reg\_1]
- [Sen\_1] pourra déclarer/consulter les paiements sans lien avec une constitution (par ex. rentes en cours PK) pour [Reg\_1]
- 2 bordereaux de paiements :
  - o 1 pour [Reg\_1] consultable par [Sen\_1]
  - o 1 pour [Sen\_1] consultable par [Reg\_1]

Exemple 3 : Mandat AllModel – All Declaration/Consultation – 2 déclarants



### Exemple 3.1 : Mandat AllModel – All Declaration/Consultation – 2 déclarants

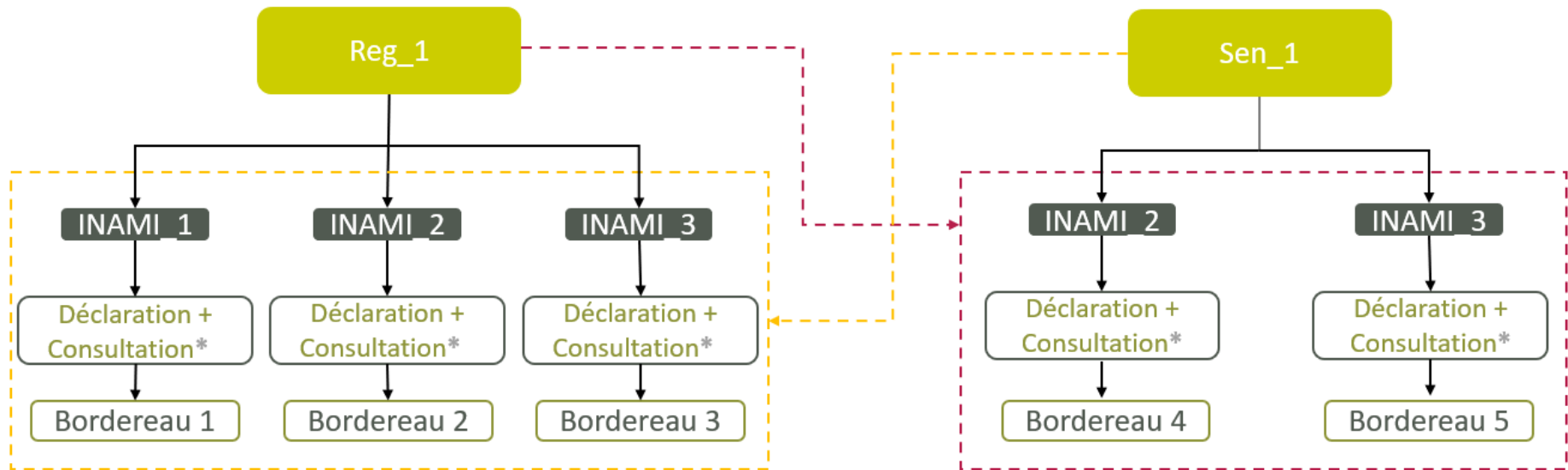
#### Situation :

- Registrant = [Reg\_1] avec 3 numéros INAMI
- Sender = [Sen\_1] avec mandat *AllModel* (dans tous les domaines)
- [Sen\_1] dispose de tous les droits pour les déclarations et consultations (All) pour tous les régimes de [Reg\_1] mais déclare uniquement avec INAMI 2 et 3
- [Reg\_1] fait également des déclarations pour tous ses régimes ET avec tous ses INAMI (1, 2 et 3)
- [Reg\_1] effectue les versements SOL/AMI au SFPD

#### Impacts à partir du 01/01/2023 :

- [Sen\_1] et [Reg\_1] disposeront de tous les droits pour *Payment*
- [Sen\_1] pourra déclarer/consulter (par INAMI) tous les paiements liés à une constitution de pension gérée par [Reg\_1]
- [Sen\_1] pourra déclarer/consulter (par INAMI) les paiements sans lien avec une constitution (par ex. rentes en cours PK) pour [Reg\_1]
- 5 bordereaux de paiement (1 par INAMI\_Registrant\_Sender) :
  - o 3 bordereaux (1 par INAMI) pour [Reg\_1] consultables aussi par [Sen\_1]
  - o 2 bordereaux (1 par INAMI) pour [Sen\_1] consultables par [Reg\_1]

Exemple 3.1 : Mandat AllModel – All Declaration/Consultation – 2 déclarants



\* y compris paiement sans lien avec constitution

#### Exemple 4 : Mandat AllModel – Own Declaration/Consultation – 2 déclarants

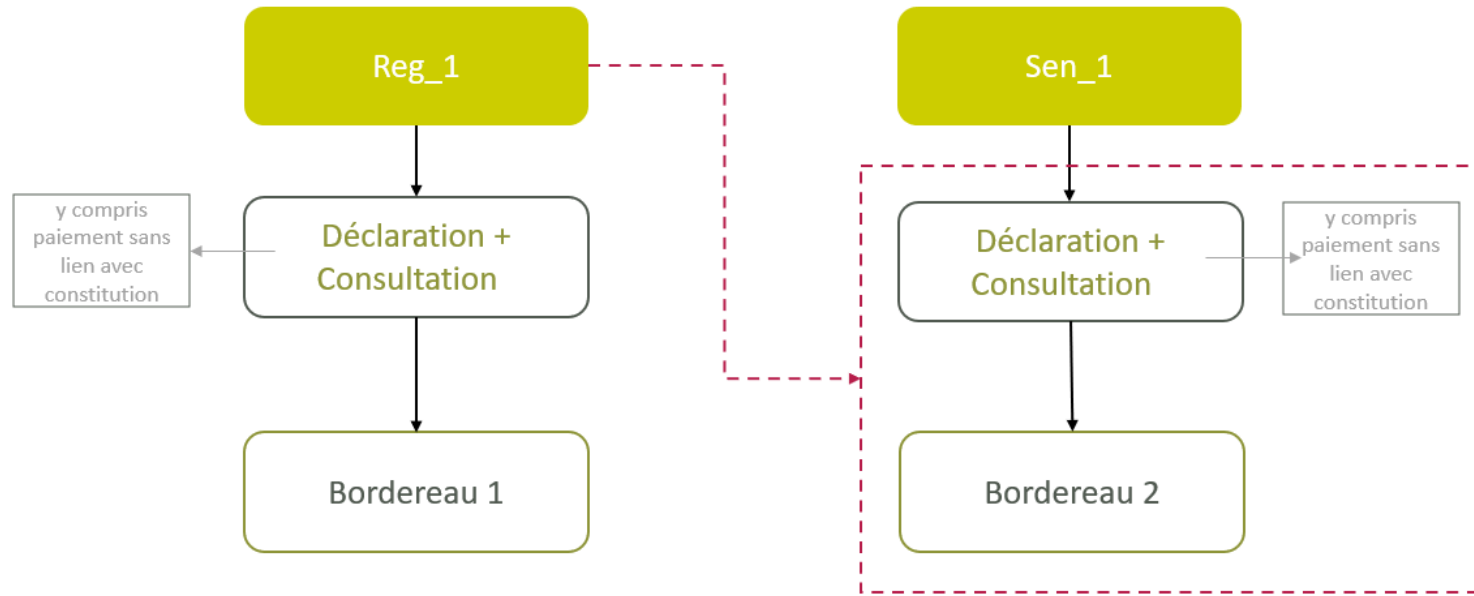
##### Situation :

- Registrant = [Reg\_1] avec 1 numéro INAMI
- Sender = [Sen\_1] avec mandat *AllModel* (dans tous les domaines)
- [Sen\_1] dispose uniquement des droits (correction, annulation consultation) liés à ses propres déclarations (*Own*) pour tous les régimes de [Reg\_1]
- [Reg\_1] fait également des déclarations pour tous ses régimes
- [Reg\_1] effectue les versements SOL/AMI au SFPD

##### Impacts à partir du 01/01/2023 :

- [Reg\_1] disposera de tous les droits pour *Payment*
- [Sen\_1] disposera de tous les droits pour *Payment* mais uniquement pour ses propres déclarations :
  - o [Sen\_1] pourra déclarer des paiements liés à une constitution de pension gérée par [Reg\_1]
  - o [Sen\_1] pourra déclarer des paiements sans lien avec une constitution (par ex. rentes en cours PK) pour [Reg\_1]
  - o [Sen\_1] pourra uniquement consulter/corriger/annuler ses propres déclarations
- 2 bordereaux de paiements :
  - o 1 pour [Reg\_1] MAIS NON consultable par [Sen\_1]
  - o 1 pour [Sen\_1] consultable par [Reg\_1]

Exemple 4 : Mandat AllModel – Own Declaration/Consultation – 2 déclarants



#### Exemple 4.1 : Mandat AllModel – Own Declaration/Consultation – 2 déclarants

##### Situation :

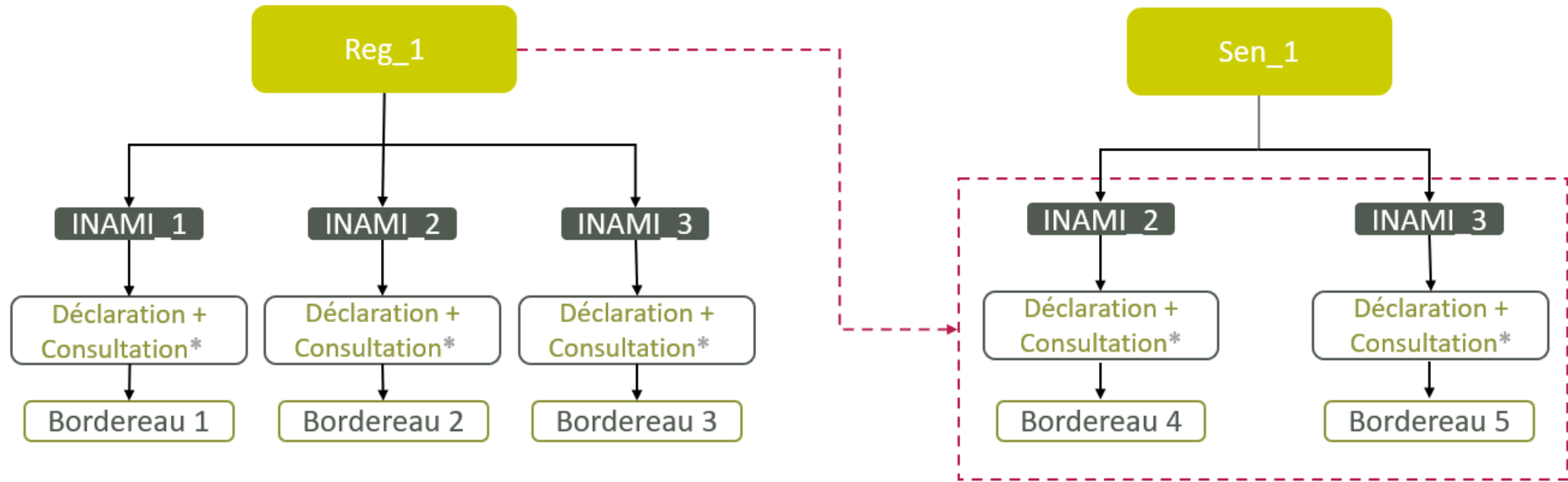
- Registrant = [Reg\_1] avec 3 numéros INAMI
- Sender = [Sen\_1] avec mandat *AllModel* (dans tous les domaines)
- [Sen\_1] dispose uniquement des droits (correction, annulation consultation) liés à ses propre déclarations (*Own*) pour tous les régimes de Reg\_1] mais déclare uniquement avec INAMI 2 et 3
- [Reg\_1] fait également des déclarations pour tous ses régimes avec tous ses INAMI (1, 2 et 3)
- [Reg\_1] effectue les versements SOL/AMI au SFPD

##### Impacts à partir du 01/01/2023 :

- [Reg\_1] disposera de tous les droits pour *Payment*
- [Sen\_1] disposera de tous les droits pour *Payment* mais uniquement pour ses propres déclarations :
  - o [Sen\_1] pourra déclarer des paiements liés à une constitution de pension gérée par [Reg\_1]
  - o [Sen\_1] pourra déclarer des paiements sans lien avec une constitution (par ex. rentes en cours PK) pour [Reg\_1]
  - o [Sen\_1] pourra uniquement consulter/corriger/annuler ses propres déclarations
- 5 bordereaux de paiement (1 par RIZIV\_Registrant\_Sender) :
  - o 3 bordereaux (1 par INAMI) pour [Reg\_1] MAIS NON consultable par [Sen\_1]
  - o 2 bordereaux (1 par INAMI) pour [Sen\_1] consultables par [Reg\_1]



Exemple 4.1 : Mandat AllModel – Own Declaration/Consultation – 2 déclarants



\* y compris paiement sans lien avec constitution

### Exemple 5 : Mandat AllModel – All Declaration/Consultation – régimes limités – 3 déclarants

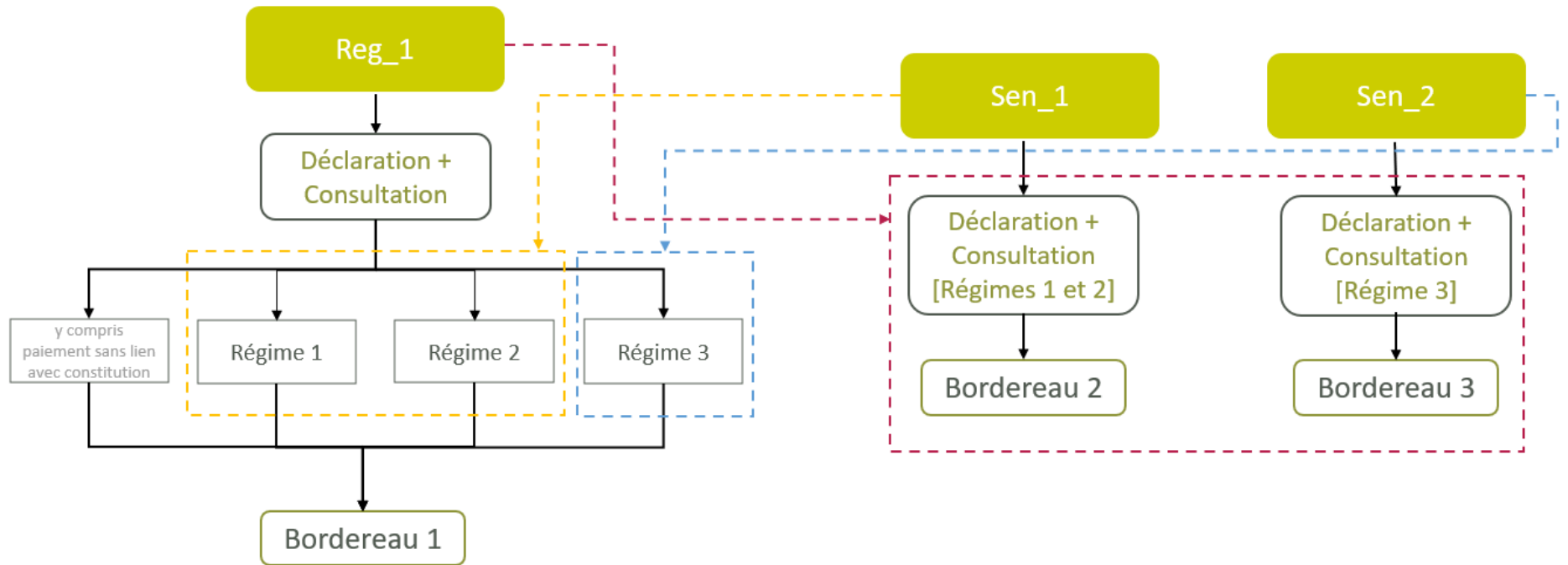
#### Situation :

- Registrant = [Reg\_1] avec 1 numéro INAMI
- Sender 1 = [Sen\_1] avec mandat *AllModel* (dans tous les domaines)
- Sender 2 = [Sen\_2] avec mandat *AllModel* (dans tous les domaines)
- [Sen\_1] dispose de tous les droits de déclarations et consultations (All) pour les régimes 1 et 2 de [Reg\_1]
- [Sen\_2] dispose de tous les droits de déclarations et consultations (All) pour le régime 3 [Reg\_1]
- [Reg\_1] fait également des déclarations pour les régimes 1 ; 2 et 3
- [Reg\_1] effectue les versements SOL/AMI au SFPD

#### Impacts à partir du 01/01/2023 :

- [Sen\_1] disposera de tous les droits *Payment* pour les régimes 1 et 2 ; [Sen\_2] pour le régime 3 ; et [Reg\_1] pour tous les régimes
- [Sen\_1] pourra déclarer/consulter tous les paiements liés à une constitution de pension du régime 1 et 2
- [Sen\_2] pourra déclarer/consulter tous les paiements liés à une constitution de pension du régime 3
- [Sen\_1] et [Sen\_2] ne pourront pas déclarer/consulter des paiements sans lien avec une constitution (par ex. rentes en cours PK) pour [Reg\_1]
- 3 bordereaux de paiement (1 par Registrant\_Sender) :
  - o 1 bordereau pour [Reg\_1] MAIS NON consultable par [Sen\_1] et [Sen\_2]
  - o 1 bordereau pour [Sen\_1] consultable par [Reg\_1] MAIS NON consultable par [Sen\_2]
  - o 1 bordereau pour [Sen\_2] consultable par [Reg\_1] MAIS NON consultable par [Sen\_1]

Exemple 5 : Mandat AllModel – All Declaration/Consultation – régimes limités – 3 déclarants



### Exemple 6 : Mandat AllModel –Own Declaration/Consultation – régimes limités – 3 déclarants

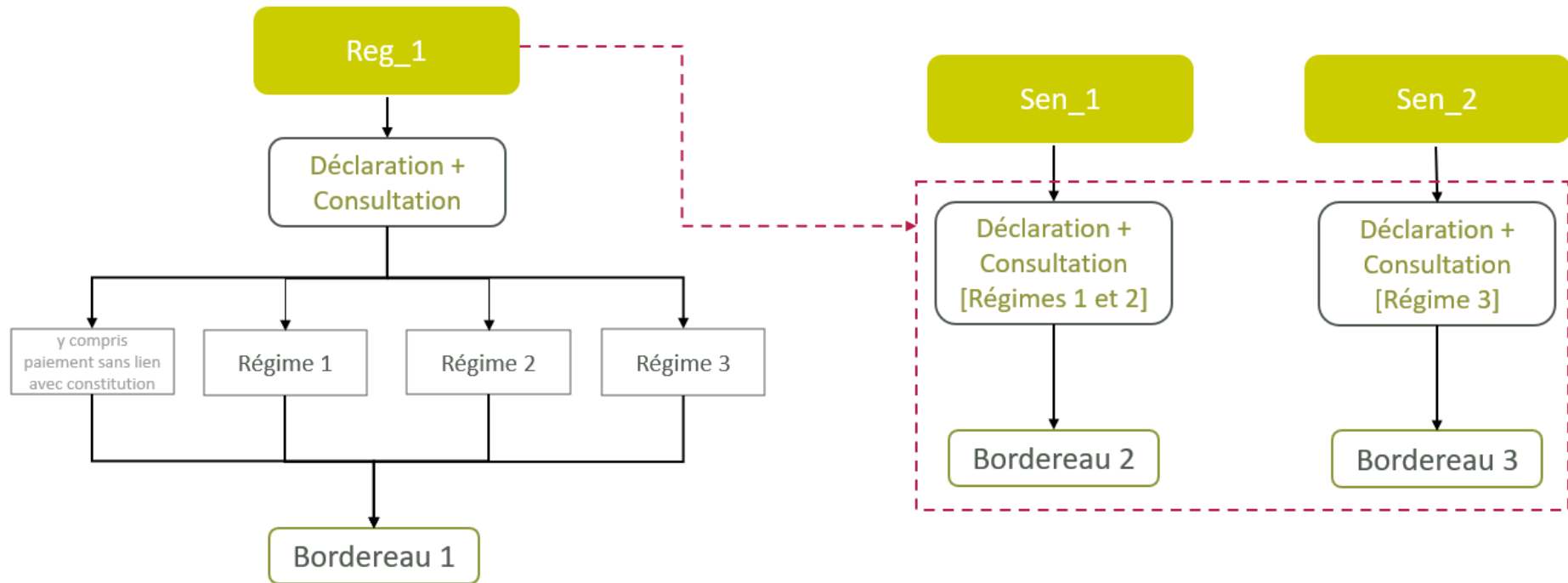
#### Situation :

- Registrant = [Reg\_1] avec 1 numéro INAMI
- Sender 1 = [Sen\_1] avec mandat *AllModel* (dans tous les domaines)
- Sender 2 = [Sen\_2] avec mandat *AllModel* (dans tous les domaines)
- [Sen\_1] dispose uniquement des droits (correction, annulation consultation) liés à ses propres déclarations (*Own*) pour les régimes 1 et 2 de [Reg\_1]
- [Sen\_2] dispose uniquement des droits (correction, annulation consultation) liés à ses propres déclarations (*Own*) pour le régime 3 de [Reg\_1]
- [Reg\_1] fait également des déclarations pour les régimes 1 ; 2 et 3
- [Reg\_1] effectue les versements SOL/AMI au SFPD

#### Impacts à partir du 01/01/2023 :

- [Sen\_1] disposera de tous les droits *Payment* pour ses propres déclarations liées aux régimes 1 et 2 ; [Sen\_2] pour ses propres déclarations liées pour le régime 3 ; et [Reg\_1] pour toutes les déclarations pour tous les régimes
- [Sen\_1] pourra déclarer/consulter tous les paiements liés à ses propres déclarations liées à une constitution de pension du régime 1 et 2
- [Sen\_2] pourra déclarer/consulter tous les paiements liés à ses propres déclarations liées à une constitution de pension du régime 3
- [Sen\_1] et [Sen\_2] ne pourront pas déclarer/consulter des paiements sans lien avec une constitution (par ex. rentes en cours PK) pour [Reg\_1]
- 3 bordereaux de paiement (1 par Registrant\_Sender) :
  - o 1 bordereau pour [Reg\_1] MAIS NON consultable par [Sen\_1] et [Sen\_2]
  - o 1 bordereau pour [Sen\_1] consultable par [Reg\_1] MAIS NON consultable par [Sen\_2]
  - o 1 bordereau pour [Sen\_2] consultable par [Reg\_1] MAIS NON consultable par [Sen\_1]

Exemple 6 : Mandat AllModel –Own Declaration/Consultation – régimes limités – 3 déclarants



### Exemple 7 : Mandat AllModel – 3 déclarants – All et Own Declaration/Consultation

#### Situation :

- Registrant = [Reg\_1] avec 1 numéro INAMI
- Sender 1 = [Sen\_1] avec mandat *AllModel* (dans tous les domaines)
- Sender 2 = [Sen\_2] avec mandat *AllModel* (dans tous les domaines)
- [Sen\_1] dispose de tous les droits de déclaration (*All*), consultation (*All*) pour tous les régimes de [Reg\_1]
- [Sen\_2] dispose uniquement des droits (correction, annulation consultation) liés à ses propres déclarations (*Own*) pour tous les régimes [Reg\_1]
- [Reg\_1] fait également des déclarations pour tous les régimes (1 ; 2 et 3)
- [Reg\_1] effectue les versements SOL/AMI au SFPD

#### Impacts à partir du 01/01/2023 :

- [Sen\_1] et [Reg\_1] disposeront de tous les droits pour *Payment* ; [Sen\_2] disposera de tous les droits pour *Payment* mais uniquement pour ses propres déclarations
- [Sen\_1] pourra déclarer/consulter tous les paiements liés à une constitution de pension gérée par [Reg\_1] (y compris les paiements sans lien avec une constitution)
- [Sen\_2] pourra déclarer/consulter tous les paiements liés à ses propres déclarations liées à une constitution de pension de [Reg\_1]
- 3 bordereaux de paiement (1 par Registrant\_Sender) :
  - o 1 bordereau pour [Reg\_1] consultable par [Sen\_1] MAIS NON consultable par [Sen\_2]
  - o 1 bordereau pour [Sen\_1] consultables par [Reg\_1] MAIS NON consultable par [Sen\_2]
  - o 1 bordereau pour [Sen\_2] consultables par [Reg\_1] et [Sen\_1]



### Exemple 8 : Mandat AllModel dans WAP– 2 déclarants – All Declaration/Consultation – Uniquement en WAP

#### Situation :

- Registrant = [Reg\_1] avec 1 numéro INAMI
- Sender 1 = [Sen\_1] avec mandat *AllModel* uniquement dans WAP
- [Sen\_1] dispose de tous les droits de déclaration et consultation (All) pour tous les régimes de [Reg\_1] dans le domaine WAP
- [Reg\_1] fait également des déclarations pour tous ses régimes en WAP et WAPZ
- [Reg\_1] effectue les versements SOL/AMI au SFPD

#### Impacts à partir du 01/01/2023 :

- [Reg\_1] disposera de tous les droits pour *Payment*
- [Sen\_1] disposera de tous les droits pour *Payment* mais uniquement dans le domaine WAP
- [Sen\_1] pourra déclarer/consulter tous les paiements liés à une constitution de pension gérée par [Reg\_1] dans le domaine WAP (y compris des paiements sans lien avec une constitution)
- 2 bordereaux de paiements :
  - o 1 pour [Reg\_1] MAIS NON consultable par [Sen\_1]
  - o 1 pour [Sen\_1] consultable par [Reg\_1]



Exemple 8 : Mandat AllModel dans WAP- 2 déclarants – All Declaration/Consultation – Uniquement en WAP

